

.Bulletin syndical d'informations publié par l'Union des Cadres de Paris

UCP@paris.fr - <http://cadresvp.free.fr/>

CTP central

Le premier Comité Technique Paritaire de la nouvelle mandature de la Commune et du Département de Paris s'est tenu le 30 mai, sous la présidence de Maïté ERRECART qui a pris la succession de François DAGNAUD dans la délégation d'adjointe au Maire chargée des personnels.

Maïté ERRECART a rappelé, lors de son discours d'ouverture, le bilan de son prédécesseur en soulignant la collaboration active des partenaires sociaux et a fait part de ses objectifs prioritaires pour les années à venir :

- améliorer la proximité et la performance des services municipaux et la qualité des conditions de travail des personnels ;
- développer le goût d'un dialogue social qu'elle souhaite construit et cohérent ; à cet égard la présidente a rappelé qu'elle sera très disponible pour être à l'écoute des partenaires sociaux.
- dans le cadre de l'agenda social, traiter de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels par l'élaboration d'un document unique, étudier des sujets tels la reconversion professionnelle, la reconnaissance, la valorisation des compétences des agents, le management et le respect de la diversité ;
- réaliser un bilan de l'ARTT ;
- poursuivre la mise en œuvre des voies et moyens du dialogue social ;
- atteindre le taux de 6% d'embauche de personnels handicapés ;

L'ensemble des organisations syndicales, que Maïté ERRECART avait reçu individuellement comme nous l'avions développé dans UCP Flash n°443, a souhaité la bienvenue à la nouvelle adjointe au Maire.

A cette occasion, Patricia VAN KOTE, représentante de L'UCP, a fait savoir que notre syndicat, prenant acte des actions annoncées, participera, comme par le passé, au dialogue social dans un esprit constructif.

Après ces échanges ont été traités les points prévus à l'ordre du jour.

Organisation des élections des représentants du personnel aux CAP et CCP

- deux projets de délibérations réorganisant certains comités techniques paritaires et comités d'hygiène et de sécurité de direction et de service, soumis pour avis ;
- la communication de deux projets d'arrêté fixant l'organisation des élections aux CAP et aux CCP, ainsi qu'un projet d'arrêté fixant la composition des CAP et deux notes de service (CAP et CCP) fixant l'organisation et le déroulement des opérations électorales et précisant les rôles respectifs des services et des organisations syndicales.

Ces documents avaient préalablement fait l'objet de nombreuses réunions auxquelles l'UCP a participé. Il a en outre été précisé qu'une formation des présidents des bureaux de vote serait assurée et qu'une large communication serait effectuée par la DRH sur ce sujet.

Communication relative au Droit Individuel à la Formation (DIF)

Issu de la loi de modernisation de la fonction publique, le droit individuel à la formation s'inscrit dans le cadre du décret d'application du 15 octobre 2007 fixant les dispositions applicables aux agents de l'Etat en matière de formation professionnelle tout au long de la vie. Ce décret, conformément au statut, s'applique aux personnels des administrations parisiennes.

Le droit individuel à la formation consiste en la mise en place d'un crédit de 20 heures par an de formation pour les agents, cumulable dans la limite de 120 heures. Seuls les agents peuvent actionner ce dispositif pour bénéficier de formations promotionnelles ou qualifiantes inscrites dans le plan de formation qui peuvent, le cas échéant, être dispensées en dehors du temps de travail et, partant, faire l'objet du versement d'une allocation spécifique.

S'agissant de la mise en œuvre du DIF à la ville de Paris, l'UCP dans sa communication, s'est exprimée en faveur d'une véritable avancée pour les personnels et non d'une régression qui consisterait à substituer ce dispositif à d'autres déjà existants, tels par exemple, les décharges de service pour préparation à concours.

En outre, notre organisation syndicale a fait part de son souhait que la question de la budgétisation du versement de l'allocation ne soit pas une incitation pour l'administration à ne proposer que les formations réalisables sur le temps de travail.

Enfin, l'UCP a tenu à souligner que la forte implication des cadres que va nécessiter la mise en place des entretiens de formation devra tenir compte des impératifs des plans de formation mais également des contraintes professionnelles des personnels

.../...

Communication relative au projet de charte de l'égalité dans l'emploi de la Ville de Paris.

Il est prévu que ce projet soit à nouveau abordé lors du prochain CTP central dont un des sujets concerne les personnels handicapés. Maïté ERRECART a précisé que le contenu de cette charte pourrait être complété par d'autres propositions et faire l'objet d'un protocole d'accord le plus consensuel possible.

L'UCP ne manquera pas d'intervenir sur ce sujet dans le cadre du prochain CTP.

CAP de l'encadrement supérieur : le dialogue doit avoir sa place...

Ces instances se sont réunies le 6 juin pour statuer sur les nominations et avancements au titre de 2008, ainsi que sur des dossiers individuels. Dans plusieurs CAP, les représentants UCP, qui contestaient certaines propositions jugées discutables de l'administration, n'ont pu que constater l'absence de prise en compte de leurs objections et de leurs contre-propositions : observant qu'aucune marge de négociation n'était ouverte, ils ont été conduits à exprimer des votes de refus. Il est regrettable que les CAP, qui sont pourtant un des lieux privilégiés du dialogue social, soient ainsi réduites à une simple confrontation de positions, sans recherche de compromis. Un tel durcissement, qui constitue un retour en arrière et contraste avec le discours général tenu lors du CTP central (cf. *supra*) n'est pas de bon augure, et l'UCP demandera fermement que le dialogue retrouve toute sa place dans cette nouvelle mandature.

CAP N° 2 et 3 – Attachés des administrations parisiennes :

L'UCP a tenu à faire part de ses interrogations quant à l'accueil en détachement de certains agents sur des postes dont la fiche n'avait été publiée que très récemment, ce qui n'a pas permis aux candidatures internes à la ville de s'exprimer. Notre syndicat a demandé le respect d'un délai de deux mois de publication incompressible afin que les candidat(e)s internes puissent se déclarer et qu'il n'y ait pas d'inégalité de traitement entre les candidatures internes et externes.

Nominations au grade d'attaché des administrations parisiennes :

Isabelle BENHAMOU (DPE), Jacqueline BIRETTE (DVD), Elisabeth CHARPENTIER (DFPE), Elisabeth GODON (DF), Remi LECOMTE (DASES), Emilienne LE FORESTIER (DEVE), isabelle LEMASSON (DASCO), Sonia RODER (DRH), Joseph SELVANADIN (DRH), Patricia VAN-KOTE (DRH).

Nominations au grade d'attaché principal des administrations parisiennes :

Edwyge AMAR (DASCO), Noël BRUNETEAU (SGVP), Gilles CALVAT (DAJ), Didier CONQUES (DDATC), Bernard HOCHÉDEZ (DDATC), Jean-Marc LEYRIS (DLH), Catherine POIRIER (DVD), Christine PRIEUR (DAC), Philippe RIBEYROLLES (Cabinet du Maire), Hughes SCHMITT (DRH), Annie-Claude VIOTTY (DF).

CAP N° 11 – Ingénieurs des services techniques :

Nomination au grade d'ingénieur général :

Alain LE GOUPIL (DPA), Denis PETEL (DU), Rémy VIEILLE (DJS).

Nomination au grade d'ingénieur en chef des services techniques :

Bertrande BOUCHET (DPE), Céline LEPAULT (DVD), Francis PACAUD (DPE), Nicolas ROY (DVD).

CAP N° 12 – Ingénieurs hydrologues et hygiénistes :

Nomination au grade d'ingénieur hydrologue divisionnaire :

Anne BRANTHOMME (SIAAP).

Nomination au grade d'ingénieur hydrologue divisionnaire de classe exceptionnelle :

Philippe VILAGINES (DLH).

CAP N° 13 – Ingénieurs des travaux :

Nomination au grade d'ingénieur divisionnaire des travaux de Paris :

Jean CASABIANCA (DVD), Marina CERNO-RAUCH (DVD), Nicole FETTER (DU), Denis FIERLING (DPE), Jean-Claude FRANCHETEAU (SIAAP), Isabelle GENESTINE (DVD), Sophie GOUMENT (DRH), Didier JACQUIN (DEVE), Pascale JEHANNO (SIAAP), Philippe JOLLY (DEVE), Yvon LE GALL (DPE), Caroline LOHOU (DEVE), Patrick MEERT (DVD), Sébastien N'GUYEN VAN TAM (DGIC), Michel PION (DLH), Sylvie PIVOTEAU (DPE), Pascale SINOU (DPA).

CAP N° 15 – Ingénieurs économistes :

Nomination au grade d'ingénieur économiste de classe supérieure :

Nelly COUSIN (DAC).

A toutes et à tous l'UCP adresse ses sincères félicitations.

.../...

L'UCP reçue par Georges SARRE.

En sa qualité d'Adjoint au Maire Chargé de la Sécurité et de la Prévention, Georges SARRE a reçu une délégation du syndicat professionnel des Personnels de Prévention, de Protection et de Proximité de la Ville de Paris - *S3P/UCP/UNECT VP*, composée d'Omar BAKHTAOUI, Président, de David BILLON, Vice-Président, de Marc ROBERT, Administrateur et de Jean-Pierre ARNAULT, Délégué de l'UCP.

Lors de cet entretien qui s'est tenu le 7 mai dernier, l'UCP a longuement échangé avec l'Adjoint au Maire et son Directeur de Cabinet, Patrick TRANNOY, notamment sur les points suivants :

- la nécessité d'achever un environnement légal et réglementaire avec pour double objectif la finalisation de la reconnaissance du professionnalisme des personnels et la valorisation de la politique de prévention et de sécurité en faveur des Parisiens ;
- l'ajustement et la poursuite des débouchés de carrière ;
- la réduction des disparités dans les régimes indemnitaires ;
- la possibilité de cumul des indemnités journalières de service avec les heures supplémentaires ;
- la validation nationale des formations dispensées par l'Espace Recherche et Formation mis en place par la Ville de Paris ;
- le renforcement de l'encadrement des correspondants de nuit et des agents de surveillance des points écoles ;

Enfin, ont été évoqués des propositions de diversification des recrutements des agents de surveillance des points écoles, notamment en direction des étudiants, et la prise en charge du BAFA en faveur des personnels acteurs du dispositif de prévention Ville Vie Vacances.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél.01.43.47.80.72 – Fax ; 01.43.47.81.45